

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mars 1967

La séance est ouverte à onze heures.

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Ovide Laflamme (Québec-Monimorency) présente le 2^e rapport du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes concernant le juge Landreville.

[Remarque: Le texte du rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RETRAIT DU BILL SUR L'UNIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant itinérant. Comme le général Allard a déclaré que l'intégration des forces armées du Canada prendrait cinq ans et l'unification cinq autres, soit dix en tout, le premier ministre suppléant mettrait-il en valeur ses évidentes qualités de chef en obtenant que le bill destructif sur l'unification soit retiré pour être remis à l'étude?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on puisse disposer comme il convient d'une question pareille à l'appel de l'ordre du jour. Je tiens cependant à souhaiter *top o' the mornin'* à mon honorable ami.

• (11.10 a.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): La question ayant été soulevée à la manière caractéristique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je lui présenter à lui et à tous les députés entièrement ou partiellement de souche irlandaise, les souhaits de ceux d'entre nous qui n'ont pas le privilège d'avoir des ancêtres irlandais. Par la même occasion, voudrait-il, s'il communique avec le premier ministre, lui souhaiter de notre part à tous *top o' the mornin'*?

L'hon. M. Martin: Je n'ai qu'un quart de sang irlandais dans les veines, mais je suis sûr qu'en cette qualité, je puis me faire le porte-parole de ceux qui sont de souche irlandaise,

de ceux qui ne le sont que partiellement et de ceux qui aspirent à l'être, pour remercier le chef de l'opposition de ses bons souhaits. Lorsque je parlerai tout à l'heure au premier ministre, je suis certain qu'il dira non seulement *top o' the mornin'*, mais *top o' the day*.

LES FINANCES

L'IMPOSITION DE PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES BÉNÉFICES, LES SALAIRES ET LES PRIX À LA CONSOMMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser au premier ministre suppléant une question concernant le rapport de M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, dans lequel ce dernier déclare que le Canada est en droit de s'attendre à un meilleur rendement de ses rouages servant à déterminer le revenu? J'aimerais lui demander si le gouvernement modifie sa position quant à la nécessité d'imposer des principes directeurs en vue d'un rapport plus équitable entre les bénéfices, les salaires et les prix à la consommation?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Je considérerai cette question comme un préavis. Il est très difficile, à mon avis, de traiter de manière approfondie, à l'appel de l'ordre du jour, d'une question comme celle-là.

M. Douglas: Puis-je poser au ministre des Finances une question supplémentaire à celle que je viens de poser au premier ministre suppléant? Étant donné que le ministre des Finances a déjà dit qu'il ne voyait pas l'utilité des principes économiques directeurs, songera-t-il maintenant, par suite du rapport qu'on vient de recevoir du gouverneur de la Banque du Canada, à en établir de façon à assurer un équilibre plus juste entre les salaires, les profits et les prix à la consommation?

L'hon. M. Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans mes déclarations à ce propos, j'ai pris bien soin de dire que même si, à mon sens, les mesures adoptées en d'autres pays n'étaient pas de nature à faire naître l'émulation, nous devrions quand même continuer de chercher un moyen d'amener l'opinion publique à favoriser la stabilité des prix et à appuyer ce que nous préconisons